

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 08 JANVIER 2015**

**Délibération**  
n° 2015.01. 1.B

**Délestage de la  
station d'épuration de  
Gond Pontouvre vers  
Angoulême /  
Frégeneuil :  
demande de  
subvention auprès de  
l'Agence de l'Eau  
Adour Garonne**

**LE HUIT JANVIER DEUX MILLE QUINZE à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **31 décembre 2014**

**Secrétaire de séance** : François NEBOUT

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s)** :

Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Jacques PERSYN

**Absent(s)** :

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 08 JANVIER 2015**

**DELIBERATION  
N° 2015.01. 1.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION  
/ASSAINISSEMENT EAUX USEES

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**DELESTAGE DE LA STATION D'EPURATION DE GOND PONTOUVRE VERS ANGOULEME  
/ FREGENEUIL : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR  
GARONNE**

La mise en service en 2012 de la station d'épuration « Les Murailles » à Fléac a entraîné le délestage d'une partie des effluents de la zone ouest de l'agglomération traités initialement sur le site de Frégeneuil à Angoulême.

Aujourd'hui, le taux de charge enregistré à Frégeneuil atteint seulement 50% de la capacité nominale de traitement de la station.

De ce fait, le délestage vers Frégeneuil des effluents actuellement traités sur la station de Gond Pontouvre peut être envisagé et permet de répondre à plusieurs objectifs :

- optimiser les capacités épuratoires,
- obtenir un meilleur rendement épuratoire,
- supprimer tout rejet dans la Font Noire, ruisseau classé en mauvais état écologique.

Le montant global de l'opération est estimé à 4 millions d'euros HT et comprend :

- la suppression de la station d'épuration et son remplacement par un poste de refoulement adapté aux débits entrants et dimensionné en tenant compte de l'urbanisation du bassin versant de collecte,
- la construction de 6 km de canalisations de refoulement pour amener les effluents vers la station d'épuration de Frégeneuil,
- la prise en compte de l'ensemble des missions associées (maîtrise d'œuvre, études, contrôle, dossiers réglementaires Loi sur l'Eau ...).

Le planning prévisionnel de l'opération qui fait l'objet d'une Autorisation de Programme 2014/2017 – Budget Assainissement se décompose comme suit :

2014 – 2015	Consultation et choix du Maître d'Oeuvre
2015 – 2016	Avant Projet, Consultation et Choix des Entreprises
2016 – 2017	Réalisation des conduites de transfert
2017 – 2018	Réalisation des ouvrages hydrauliques et démolition des ouvrages désaffectés de la Step de Gond Pontouvre

L'ensemble de l'opération (études et travaux) peut être soutenu par l'Agence de l'Eau Adour Garonne avec un taux de subvention bonifié, l'opération relevant de l'un des objectifs prioritaires de son 10<sup>ème</sup> programme d'intervention 2013 / 2018 sur les actions visant à rétablir le bon état des cours d'eau au regard de la directive européenne.

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 10 juin 2014,

**Je vous propose :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre du délestage de la station d'épuration de Gond Pontouvre vers Angoulême/Frégeneuil.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Monsieur Denis DOLIMONT en sa qualité de 2<sup>ème</sup> vice-président en charge des services à la population, du service public de l'eau et de l'assainissement, à signer les documents afférents à cette demande.

**D'IMPUTER** les éventuelles recettes sur le budget annexe assainissement

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>09 janvier 2015</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>09 janvier 2015</b>